



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 23
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

BC-2022-419 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIE DOUCE RHONE-AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE ET LA COMMUNE DE SAINT-DESIRAT AFIN DE REALISER LES TRAVAUX D'UNE VOIE DOUCE LE LONG DU RHÔNE, A SAINT-DESIRAT

Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND

Par délibération n° 2020-182 du bureau communautaire du 22 juillet 2020, Annonay Rhône Agglo, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et la commune de Saint-Désirat ont signé une convention afin qu'Annonay Rhône Agglo prenne financièrement à sa charge les travaux réalisés sur son territoire, la communauté de communes Porte de DrômArdèche conservant la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'une voie douce le long du Rhône.

La voie douce sur les berges du Rhône emprunte le chemin le long du fleuve, en rive droite, en grande partie sous concession CNR, dont une longueur de 846 mètres à Saint-Désirat.

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche n'ayant pas encore pu établir le bilan financier de l'opération (subventions en attente, notamment), il est nécessaire de prolonger la durée de la convention, par avenant, pour une durée d'un an.

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération n° 2020-168 du bureau communautaire du 9 juillet 2020, donnant délégation au bureau,

VU la délibération n° 2020-182 du bureau communautaire du 22 juillet 2020, autorisant la signature de la convention,

VU le projet d'avenant à la convention avec la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et la commune de Saint-Désirat, ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet d'avenant ci-annexé, à la convention de réalisation d'une voie douce le long du Rhône à Saint-Désirat, conclue avec la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et la commune de Saint-Désirat.

PRECISE que l'objet de cet avenant est la prolongation de cette convention pour une durée d'un an, avec une nouvelle échéance au 31/12/2023.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22
Affiché le : 06/12/22
Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37326-CC-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET